

RECOMMANDATION 685*

SYNCHRONISATION INTERNATIONALE DES ÉCHELLES DE TEMPS UTC

(Question 1/7)

(1990)

Le CCIR,

CONSIDÉRANT

- a)* qu'aux termes de la Recommandation 460, il suffit que les émissions de signaux horaires soient synchronisées avec l'UTC à ± 1 ms près, tout en étant pendant «aussi étroitement que possible» conformes à l'UTC;
- b)* que l'UTC(k) de chaque centre horaire doit être étroitement conforme à l'UTC (Recommandation 536);
- c)* que l'absence de synchronisation entre les échelles de temps UTC(k), qui se situe typiquement au niveau de quelques microsecondes, est source de confusion et de difficulté pour certains utilisateurs;
- d)* qu'il y a un nombre croissant d'utilisateurs de systèmes de communications, de navigation, de radioastronomie et de géodésie qui ont besoin d'une synchronisation mondiale au niveau de quelques nanosecondes,

RECOMMANDE A L'UNANIMITÉ

- 1.** que chaque centre horaire, dans les limites de ses caractéristiques de fonctionnement, cherche à perfectionner ses méthodes, ses techniques d'asservissement numériques et ses algorithmes pour synchroniser son UTC(k) avec l'UTC, étant entendu qu'une microseconde est un objectif souhaitable;
- 2.** que les centres horaires continuent à améliorer la stabilité à long terme de leurs horloges et les méthodes associées utilisées pour engendrer leur UTC(k);
- 3.** que les centres horaires, en synchronisant leur UTC(k), cherchent à coordonner leurs efforts avec le BIPM.

* Le Directeur du CCIR est prié de porter la présente Recommandation à l'attention du Directeur du CCITT, du Président du CIPM et du Directeur du BIPM.